

Ecrit par le 14 février 2026

# Rhonéa sensibilise sur le « vigneron engagé »



Les 29 mai et 5 juin prochains, l'union de caves coopératives [Rhonéa](#) organise deux événements pour sensibiliser le grand public à la RSE (Responsabilité sociale et environnementale) et au développement durable. Ateliers, présentation d'associations, randonnée, animations en magasin, tout est prévu pour éclairer les consommateurs sur les bonnes pratiques.

## Journée associations et artisans engagés

Le samedi 29 mai, de 9h30 à 18h00, aura lieu une journée gratuite dédiée aux associations et aux artisans locaux présentant leur activité. Petits et grands pourront découvrir différentes thématiques liées au développement durable : biodiversité, valorisation des déchets, protection du patrimoine naturel et culturel, etc. Au programme, des expositions et animations ludiques : visite de la [chapelle d'Aubune](#) et de sa source, ateliers créatifs autour du recyclage, fresque du climat, rucher vivant, expositions photographiques, etc.

« Cet événement s'inscrit dans le cadre de la semaine du développement durable organisée du 30 mai au 5 juin par « [Vignerons Engagés](#) », premier label RSE et durable du vin », expliquent Fanny et Julie, membres de l'équipe du caveau de Beaumes de Venise et Vacqueyras qui organisent la journée. « [Les fermiers toqués](#) » raviront les papilles grâce à un food truck gourmand et engagé, proposant des produits frais et fermiers à déguster sur place.

Ecrit par le 14 février 2026

## Balade vigneron engagés

Le samedi 5 juin, de 9h30 à 12h30, place à la balade des vigneron engagés. Un parcours d'environ 5km à travers les vignes est proposé au départ du caveau Rhonéa de Beaumes de Venise. [Jean-Christophe Sculfort](#), artisan vigneron Rhonéa, sera le guide de cette balade pédagogique au cours de laquelle les participants planteront des graines mellifères puis apprendront à reconnaître et cueillir les différents types de salade sauvage que l'on peut trouver dans les Dentelles de Montmirail. Une dégustation de vin sera proposée aux plus grands dans les vignes. Tarif : 10€ (gratuit pour les moins de 12 ans). Réservation obligatoire en [cliquant ici](#).

## Acquérir une part de vignoble

Avec la volonté de préserver le patrimoine viticole français, Rhonéa a lancé Rhonéa Vignobles, un domaine viticole en financement participatif, ouvert au plus grand nombre et qui donne l'opportunité d'acquérir son propre vignoble. Engagé et collectif, l'investissement réunit des acteurs multiples (particuliers, institutionnels, professionnels, salariés), sensibles au paysage agricole français et convaincus par le développement d'une viticulture locale et durable. A ce jour, 250 artisans vigneron sont soutenus par le projet qui fédère 5 000 sociétaires engagés et solidaires.

*Pour tout renseignement, contactez le caveau de Beaumes de Venise : Tel. : 04 90 12 41 00. E-mail : oenotourisme@rhonea.fr*

## Avignon entre dans le cercle huppé des villes de vignes urbaines

Ecrit par le 14 février 2026



**Déjà capitale des Côtes-du-Rhône, classée au patrimoine mondial de l'Unesco avec sa vigne intra-muros du Palais des Papes, Avignon rejoint désormais l'association internationale 'Urban vineyard association' (Association des vignes urbaines). La cité des papes rejoint ainsi Turin, Sienne, Montmartre, Venise (2 vignes), Milan, Palerme et Lyon dans cette structure internationale qui réunit les vignobles situés au cœur des villes.**

« C'est grâce à nos homologues vignerons de la Butte (ndlr : Montmartre) que nous avons pu entrer en relation avec Luca Balbiano qui a créé cette association en 2019, à partir de son domaine la 'Villa della Regina' à Turin », explique le président des Compagnons des Côtes-du-Rhône, Louis Buzançais. « Grâce à ce lien supplémentaire, nous allons pouvoir développer de nouveaux circuits œnotouristiques puisque nous avons en commun des vignobles remarquables et un patrimoine culturel, historique et gastronomique », ajoute-t-il.

**« 540 ceps de 12 cépages emblématiques sur 900 m2. »**

Cette Vigne du Palais des Papes a été initiée par les pontifes présents à Avignon au XIVe siècle.

Ecrit par le 14 février 2026

Replantées en 1997, les souches avaient dû être arrachées en 2013 à cause d'infiltrations dans le plafond de l'Espace Jeanne-Laurent. Depuis, en 2015, 540 ceps de 12 cépages emblématiques ont été replantés avec les cépages les plus représentés en vallée du Rhône (Grenache noir, Syrah, Carignan Cinsault, Mourvèdre, Marselan et Counoise pour les rouges, Grenache blanc, Marsanne, Roussanne, Clairette et Viognier pour les blancs) dans cette parcelle de 900 m<sup>2</sup> qui surplombe le Rhône, le pont d'Avignon et la tour Philippe Le Bel de Villeneuve.

**« Un lieu d'une valeur inestimable. »**

« *Le Clos de la vigne du Palais des Papes, est un lieu d'une valeur inestimable, l'un des plus beaux sites de l'Association des vignes urbaines, et porteur d'une histoire mémorable. Accueillir la vigne d'Avignon dans notre association représente une grande avancée dans l'internationalisation de notre projet* », Luca Balbiano le président de l'association.

On en saura plus début mars 2021, lors de la prochaine taille de la Vigne du Palais des Papes, puisque Louis Buzançais conviera les représentants de cette association au-dessus du rocher des Doms. « Notre but est de valoriser ces vignes qui sont de véritables pépites, qui font le plaisir des yeux et des papilles. En plus de l'Italie et de la France, sans doute allons-nous aussi développer des circuits culturels, historiques, gastronomiques avec l'Allemagne et l'Autriche qui ont de magnifiques vignobles » conclut Louis Buzançais.

Contact : [www.urbanvineyards.com](http://www.urbanvineyards.com)

---

## Salle polyvalente d'Avignon-Montfavet, le Concours des vins d'Avignon est reporté au samedi 3 octobre

Ecrit par le 14 février 2026



Prenant acte des mesures relatives à la lutte contre la propagation du coronavirus, le président José Gonzalvez et tous les membres du Comité d'organisation du Concours des vins d'Avignon avaient décidé de reporter la 35<sup>e</sup>édition initialement prévue le 14 mars dernier.

Aujourd'hui, alors que le déconfinement a commencé et que la reprise économique s'amorce, une nouvelle date a été confirmée, celle du samedi 3 octobre 2020. Toujours au même endroit, à savoir la salle polyvalente d'Avignon-Montfavet.

### Changement d'organisation

Pour respecter les règles sanitaires, ce concours sera forcément allégé, avec moins d'échantillons, moins de dégustateurs, pas d'animation ni de repas. Seule une collation sera proposée à l'issue du concours pour ceux qui le désirent.

Les dégustateurs recevront une nouvelle invitation par courrier dans quelques jours. Quant aux producteurs, ils ont déjà été informés des modalités de participation concernant leurs échantillons.

**Concours des Vins - Avignon Maison de l'Agriculture - bâtiment B. 97, Chemin Meinajaries - BP 91282 - 84911 Avignon Cedex 9. [info@concoursdesvins-avignon.com](mailto:info@concoursdesvins-avignon.com)**

**04 90 33 03 32 [www.concoursdesvins-avignon.com](http://www.concoursdesvins-avignon.com)**

Ecrit par le 14 février 2026

# Le Gouvernement annonce une 1re aide exceptionnelle à la filière viticole



Le ministère de l'Economie et des Finances, Didier Guillaume, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que le ministère de l'Action et des Comptes publics viennent de réunir en visioconférence l'ensemble des acteurs de la filière vitivinicole française afin de présenter les mesures prises pour ce secteur par le Gouvernement.

« La crise sanitaire due au virus Covid-19 touche de plein fouet le secteur de la viticulture, qui est particulièrement dépendant de secteurs fermés administrativement depuis le 15 mars 2020 et des marchés à l'exportation, expliquent les 3 ministères. La filière avait déjà été fortement touchée par l'instauration des sanctions américaines sur les importations de vin en novembre 2019. Ce sont plus de 85 000 entreprises (exploitations, caves coopératives, négociants vinificateurs) qui sont concernés partout en France. »

Ecrit par le 14 février 2026

« La filière avait déjà été fortement touchée par l'instauration des sanctions américaines. »

A l'issue de cette réunion, 3 mesures de soutien exceptionnelles et spécifiques au secteur pour assurer la stabilité du marché et la poursuite de leur activité ont été annoncées :

- des exonérations de cotisations sociales pour les TPE et PME les plus en difficulté,
- un dispositif de distillation de crise à hauteur de 140 M€,
- une relance de notre demande d'un fonds de compensation au niveau européen.

Les représentants des 3 ministères concernés ont insisté sur le fait que le plan proposé est une 1<sup>re</sup> étape et qu'il y aura une clause de revoyure organisée dans les prochaines semaines pour renforcer le plan si nécessaire, notamment via une aide supplémentaire aux distilleries.

Par ailleurs, ces derniers ont aussi rappelé l'ensemble des mesures de soutien aux entreprises déjà mises en place par le Gouvernement et auxquelles le secteur est pleinement éligible (fonds de solidarité, prêt garanti par l'Etat, report de cotisations sociales et d'impôts, chômage partiel...).